

Seconde conférence Innov'Rural 2017 : des acteurs en mouvement

6 juin 2017 (10h-12h30) - Agora, Saint-Laurent-de-Chamousset (69)

Synthèse de la seconde conférence, par Hélène Bustos - journaliste à l'Agence de diffusion et d'information rurales (ADIR)

Après le premier temps de lancement sur le décryptage de l'environnement socioéconomique des espaces ruraux (20 mars 2017, voir plus bas), la seconde conférence d'Innov'Rural 2017 a proposé les témoignage d'acteurs de territoire en mouvement (une communauté de communes du Cantal et un collectif de porteurs de projets en Ardèche) et le regard complémentaire de Pierre-François Bernard, directeur de la SCIC Cluster Jura et élu local. Elle a rassemblé, le 6 juin 2017 à Saint-Laurent-de-Chamousset, près de soixante-dix personnes (qui pour les deux tiers étaient en webconférence).



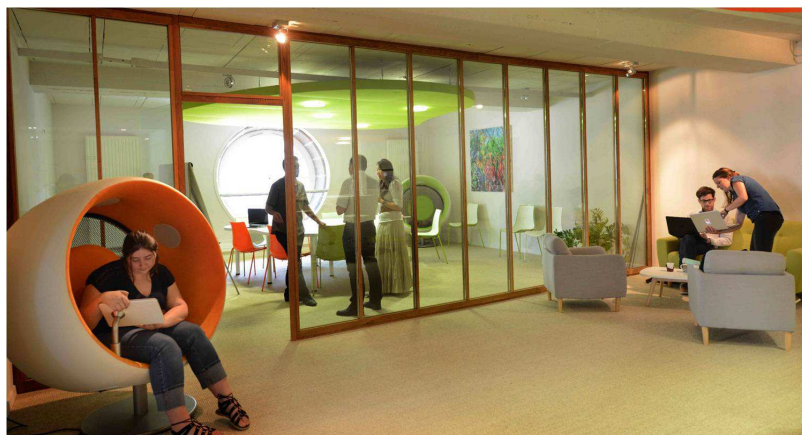
"Les nouvelles formes d'économies concernent à la fois les thématiques et les façons de faire." Pour Pierre-François Bernard, aujourd'hui élu d'une commune jurassienne, les acteurs qui les mettent en œuvre ne sont pas des entrepreneurs "classiques" ou l'État : "Ces nouvelles

activités répondent souvent à des besoins sociaux non couverts et les personnes qui s'y investissent individuellement ou collectivement veulent la plupart du temps mettre en place un pouvoir d'agir, ils veulent être acteurs sur leur territoire". Pour éclore et se développer, les initiatives qui entendent répondre à des problématiques complexes doivent combiner différents intérêts personnels au service de l'intérêt général. Une autre caractéristique réside, selon l'animateur de projets de territoire, entrepreneur salarié de la CAE Oxalis, dans la place réservée à l'usager dans ces nouvelles économies qui entendent allier éducation populaire et entrepreneuriat ; il est au cœur de la démarche, dans l'énonciation du problème, dans la construction des solutions et dans la consommation de ce qui en résulte.

Se rendre accueillant pour les actifs

La démarche d'accueil de nouveaux arrivants via l'appui du télétravail, mise en place par la Communauté de communes Hautes Terres Communauté (Cantal), correspond bien à ce "profil type". Née de la fusion au 1^{er} janvier 2017 de trois intercommunalités plus anciennes, elle regroupe une quarantaine de communes, pour 14 000 habitants, dans un territoire de moyenne montagne, très rural. A Murat, 2000 habitants et siège de la communauté de communes, se trouve la COcotte numérique (www.cocotte-numerique.fr) : un espace de télétravail collaboratif qui propose également un programme d'accompagnement à la création d'activité et au développement économique sur le territoire. Un FabLab (laboratoire où sont mis à disposition des machines à commande numérique et d'autres outils) a ouvert ses portes en février 2017 dans la même rue.

"Cette dynamique a été initiée en 2005 avec la création de la Maison des services de Murat, une des premières de la région, où il y avait un accès à Internet, explique Angélique Viala, chargée de missions à Hautes Terres Communauté. Nous avons constaté dès le début que des gens de passage ou du territoire venaient y travailler et qu'il y avait besoin d'un espace connecté pour des professionnels." Le premier "télécentre" était créé en 2007 : quatre bureaux dans le sous-sol de la Maison des services. Rapidement l'espace affiche complet, occupé par des salariés ou des porteurs de projets. A la même époque, pour étoffer son offre, la Maison des services, met en place des formations à la création d'entreprises en télétravail. En 2011, le deuxième télécentre, six bureaux et des espaces collectifs, voit le jour. Les formations, d'abord proposées aux porteurs de projets du territoire, intéressent plus largement et des personnes d'Auvergne et au-delà y participent. "En 2008-2009, **les élus se sont dit que le numérique pouvait être une opportunité pour faire venir des actifs extérieurs sur le territoire où les principales activités restent l'agriculture et le tourisme**", se souvient Angélique Viala.



Une "offre d'accueil" plus complète se développe et, en partenariat avec l'Agence régionale de développement des territoires d'Auvergne (ARDTA), la communauté de communes met en place un "Pack accueil télétravail" : un espace de travail, un accompagnement par un chargé de missions et des aides de la Région pour la création d'entreprises. "Cette initiative originale et attractive nous a permis de nous démarquer", analyse Angélique Viala. Forum annuel du télétravail, du co-working et des start-up, concours à la création d'activité, échanges avec les entrepreneurs locaux... les projets se multiplient, toujours au service des personnes et du territoire.

Innover pour tenir dans la durée

"Aujourd'hui, démarrer un espace de co-working qui se démarque est plus compliqué, analyse Angélique Viala. Quand on est les seuls ou les premiers à se lancer, on est facilement repérable, mais c'est difficile de continuer à être attractif et visible dans le temps." Suite logique en quelque sorte, **le FabLab fait le lien entre économie collaborative (l'espace de co-working) et l'économie numérique**. Si des fonds départementaux et Massif Central ont été mobilisés pour forger la COcotte numérique, l'aménagement du FabLab a été en partie financé par le ministère de l'Environnement (appel à projets Territoire à énergie positive pour la croissance verte, volet économie circulaire). Pour Angélique Viala, ce laboratoire d'un nouveau genre s'adresse au grand public, aux entreprises et aux scolaires ; il a pour vocation de favoriser la créativité et de créer du lien entre les différents publics. Ouvert quasiment tous les jours de 12h à 19h et le samedi toute la journée, il est animé par une personne en contrat aidé et un service civique qui proposent des initiations et formations à l'utilisation des machines et des prestations sur commande pour les entreprises (réalisation de prototypes, par exemple).

Même si l'évaluation de l'efficacité d'une politique d'accueil n'est pas toujours aisée, certains chiffres sont tout de même parlants : depuis 2008, la Cocotte numérique accueille en moyenne cinq porteurs de projets par an et une trentaine de personnes sont aujourd'hui membres de son réseau, avec un taux de remplissage des bureaux jugé satisfaisant. L'intégration des co-workers (qui travaillent dans l'administration, la traduction, la communication ou encore la photographie) dans le tissu économique local n'a pas été évidente au départ. Mais elle s'est faite progressivement par l'organisation de portes ouvertes, l'implication volontaire d'entrepreneurs locaux dans des événements comme le concours de start-up... "Pour l'espace

de co-working, la mayonnaise a pris grâce à une animation intense pour en faire un lieu vivant, considère Angélique Viala. Il y a aussi l'aspect "réseau" que nous avons bien développé, les gens viennent ici aussi pour faire partie d'un réseau."

Devenir le chaînon manquant

A quelque 250 kilomètres plus à l'est, **la malterie artisanale, locale, biologique, coopérative et solidaire Malteurs Echos** (www.malteurs-echos.fr) a démarré son activité de transformation d'orge en malt en 2013. Installée actuellement à Beauchastel en Ardèche mais en passe de déménager à Vernoux-en-Vivarais pour s'agrandir, cette SCIC regroupe plus de 130 coopérateurs, acteurs de la "filière bière", du champ à la chope. "On se dit malterie solidaire car nous sommes aussi une entreprise d'insertion, précise Baptiste François, l'un des trois fondateurs. Nous avons voulu, dès le début, utiliser cette activité comme support de métier valorisant et innovant ; nous ne formons pas des malteurs mais nous nous appuyons sur les compétences transférables - comme la gestion de cycle de production, de commandes, de l'hygiène agroalimentaire... - dans d'autres domaines de l'artisanat ou de la petite industrie rurale." Aujourd'hui, **la structure est passée d'association à SCIC** en novembre 2014 et emploie sept personnes.

L'idée de se lancer dans cette aventure a germé suite à la rencontre de brasseurs ardéchois à l'été 2011. Surpris que ces brasseurs, affichant une production de bières locales, s'approvisionnent en malt à l'étranger, Guillaume et Marie Bourdon, les deux autres futurs fondateurs, les interpellent et se voient répondre : "Nous n'avons pas le temps de produire le malt, vous n'avez qu'à le faire !" La blague en forme de défi était lancée, le ver entrainé dans le grain. "A cette époque, avec Marie, il nous restait un an de contrat à Paris, au MRJC, un mouvement d'éducation populaire de jeunes ruraux, et Guillaume était directeur de chantier d'insertion", se remémore Baptiste François. Les trois comparses se donnent l'année pour creuser la piste et réalisent une enquête auprès des soixante-dix brasseurs artisanaux de Rhône-Alpes (pour près de 130 aujourd'hui...). La moitié répond et, en juin 2012, ils organisent en Ardèche un retour sur l'enquête auprès des brasseurs. Le **constat d'un besoin en malt local** est posé. "On leur a dit qu'on avait deux ans de chômage devant nous et qu'on était prêt à s'investir dans ce projet, relate Baptiste François. On les a aussi prévenus qu'on n'y connaissait rien et qu'on allait avoir besoin de se former et de s'appuyer sur tout le monde : agriculteurs, brasseurs, consommateurs..." D'où l'idée de créer, à terme, une SCIC qui permettrait d'associer les différentes catégories d'acteurs.

Arrivés en Ardèche à l'été 2012, ils commencent à chercher des partenaires et des subventions au cours de l'hiver ; la première production artisanale est lancée à l'été 2013. Avec un business plan à trois ans très ambitieux (passer de 200 à 600 t de malt), le démarrage n'est pas simple. "En 2014 notre malt était 30 % plus cher et 30 % moins bon que dans l'industrie..., explique Baptiste François. Nous avons fait un gros travail avec l'Institut français de la brasserie et de la malterie sur la qualité de notre production et, en 2015, ça allait mieux même si la quantité ne suit pas encore." La jeune entreprise bénéficie de l'accompagnement de différents partenaires techniques et financiers : l'Agence Bio, via le fonds "Avenir bio" pour un soutien sur l'investissement et le fonctionnement, l'ancienne Région Rhône-Alpes, l'Europe... Depuis septembre 2012, les Malteurs Echos sont aussi engagés dans le dispositif

AlterIncub porté par l'URScop qui apporte un accompagnement important, notamment en matière d'organisation et de communication.



Faire éclore de nouvelles coopérations

De nombreux groupes, plus ou moins importants, viennent à la malterie qui, avec le temps, se perçoit aussi comme **"une boîte à émergence" pour des projets d'agriculteurs ou d'autres malteurs**. En mai dernier, Malteurs Echos estimait à 300 000 le nombre de litres de bière fabriqués avec son malt artisanal et local depuis le début de la production. "Malgré nos difficultés financières suite à trois exercices négatifs consécutifs [déficit de 250 000 euros sur les trois ans], les financeurs soutiennent notre déménagement [projet de près d'un million d'euros]", indique Baptiste François. L'arrivée à Vernoux-en-Vivarais se fait dans un contexte favorable pour Malteurs Echos : sur le lieu, une ancienne coopérative fruitière, réhabilitée par la communauté de communes, accueille déjà une ressourcerie, un bâtiment à énergie positive en construction où s'établira un centre de formation et un plateau d'entrepreneurs indépendants. Un potentiel de dynamiques et de mutualisation intéressant. Pour Baptiste François, les Malteurs Echos sont arrivés "au bon moment", rapport au nombre suffisant de brasseurs dans la région et "parmi les éléments qui comptent dans ce chemin parcouru, il y a aussi nos trois trajectoires complémentaires, empreintes d'éducation populaire, d'insertion, de compta-gestion..., et le fait que nous ayons été pris au sérieux et accompagnés dès le début". Ils avaient également la candeur des jeunes et le goût du défi.

Reconsidérer les rôles et la place de chacun

Qu'il s'agisse de Malteurs Echos ou de la COcotte numérique, **les deux démarches illustrent l'importance de la notion d'expérimentation et celle de ne pas avoir de modélisation en amont trop figée**. "Les initiateurs sont partis de besoin, ils ont fait des enquêtes, pris des risques et ont, progressivement, formalisé leur projet et se professionnalisent jusqu'à développer un nouveau "métier" en matière d'essaimage", observe Pierre-François Bernard pour qui, le droit à l'erreur doit également exister.

Les "leaders" à l'impulsion de ces dynamiques sont complètement différents (une intercommunalité et des élus dans un cas, un collectif d'individus dans l'autre) mais **partagent le trait commun d'avoir mis en relation une diversité d'acteurs de leur territoire et au-delà**. Ils ne sont pas "restés seuls" mais se sont associés à d'autres dans un souci de décroisement fécond et pour construire des démarches qui s'inscrivent dans le temps. Et qui prennent du temps. Ces initiatives de long terme nécessitent des subventions au démarrage et, pour Pierre-François Bernard, il n'y a pas à avoir de scrupules : **"Nous sommes ici sur des entreprises de long terme qui s'apparentent à de la "recherche et développement territoriale", or le développement des technologies ne s'amorce lui aussi qu'avec des subventions !"**

A noter également que **ces dynamiques coopératives et collaboratives, inscrites dans l'économie sociale et solidaire, ne se construisent globalement pas en opposition avec le monde économique plus classique**. Elles se placent à l'interface, mettent le territoire et son intérêt au centre. Elles suggèrent également que le développement économique des territoires n'appartient plus à un type d'acteurs, l'entrepreneur ou l'élus dont le rôle change également. Ce dernier ne peut être seul "dominant" mais doit désormais se faire **initiateur, financeur, facilitateur et, au final, rassembleur**.

